Bulletin d'Inscription Formation

Module en Distanciel

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au présent verso.

A retourner par mail à sebastien.rebolle@initium-competences.com

Intitulé de la formation :

REPRENDRE DANS UNE DYNAMIQUE POSITIVE – Durée : 9 heures

Dates : **16, 17 et 18 juin 2020 de 14H à 17 H** Lieu : Module en distanciel

Prix par participant : 900 €HT

Participant (s) :

Nom	Prénom	Fonction	mail

Responsable de l'inscription :

Nom :_____ Prénom :_____

Fonction : _____ Email :_____

Raison Sociale : _____

N° SIRET : _____

Adresse : _____

_____

_____

Téléphone : . . / . . / . . / . . / . . /

Facturation :

N° Identifiant TVA (mention obligatoire) : _____

Adresse de facturation si différente de celle du responsable de l'inscription.

_____

_____

Signature du responsable de l'inscription
& cachet de l'entreprise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande de Formation passée auprès d'INITIUM Compétences emporte de plein droit adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute demande de Formation auprès d'INITIUM Compétences doit être établie au moyen d'un Bulletin d'Inscription, dûment complété par le Client, qui doit être accepté par INITIUM Compétences, ou d'un devis signé par les deux parties.
L'inscription à une Formation emporte acceptation sans réserve par le Client du contenu de la Formation et des prérequis fixés par INITIUM Compétences.

Dès réception du bulletin d'inscription signé par le client, une convention de formation professionnelle continue sera établie en double exemplaire pour envoi au client.
Ce dernier s'engage à la retourner signée et portant le cachet commercial, dans les plus brefs délais à INITIUM Compétences.
Une convocation précisant les modalités pratiques (lien hypertexte, horaires,) sera adressée au participant 15 jours avant le démarrage de la formation.

INITIUM Compétences définit le niveau requis pour suivre chacune des formations qu'elle propose.

Il appartient au Client de s'assurer que les Participants disposent du niveau requis pour suivre la Formation avec profit. INITIUM Compétences ne peut être tenue pour responsable en cas d'inadéquation des Formations aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence des Participants.
A l'issue de la Formation, une attestation de présence est adressée par INITIUM Compétences au Responsable formation du Client.

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

2.1 – Le prix des Formations est fixé dans le Bulletin d'Inscription ou le Devis. Les prix mentionnés s'entendent nets et hors taxes auxquels s'ajoutent les taxes applicables et en vigueur à la date de facturation. Les prix des Formations sont portables et non quérables.
Toute session ou cycle de Formation commencé est dû en totalité par le Client.

2.2 – Sauf disposition contraire énoncée dans le Bulletin d'Inscription ou le Devis, les factures sont payables au comptant par le client sans escompte par virement, à réception de facture.

ARTICLE 3 : ANNULATION - REMPLACEMENT – ABSENCE

3.1 – Le Client conserve la faculté de remplacer sans frais un Participant par une autre personne de son entreprise, sous réserve de respecter les prérequis énoncés à l'Article 1. Les noms et coordonnées des remplaçants des Participants doivent être communiqués sans délai par écrit à INITIUM Compétences, ce au plus tard la veille de la Formation prévue (possibilité de le faire par courriel et/ou par fax).

3.2 – Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 30 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, INITIUM Compétences facturera au client une indemnité forfaitaire selon les modalités ci-après :
- 50% du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par INITIUM Compétences entre 30 et 15 jours calendaires avant la date de Formation prévue ;
- 100 % du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par INITIUM Compétences moins de 15 jours calendaires avant la date de Formation prévue. Il en est de même en cas d'absence du Participant inscrit le jour de la Formation.
Ce dédit ne peut en aucun cas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

3.3 - La société Initium Compétences se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation inter-entreprises si le nombre de stagiaires inscrits est inférieur à 3. En cas d'annulation par Initium Compétences, celle-ci propose au Client de nouvelles dates afin de convenir d'une nouvelle session de Formation. A défaut d'accord, Initium Compétences restitue les éventuelles sommes versées par le Client au titre de la Formation annulée, sans autre indemnité.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Informatique et Libertés : Conformément à la loi Informatique et Libertés, les informations demandées au Client, sont nécessaires à la prise en compte de l'inscription des Participants aux Formations et sont destinées aux services d'INITIUM Compétences. Ces informations pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'INITIUM Compétences pour les besoins du présent Contrat. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès d'INITIUM Compétences.

ARTICLE 5 : DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent Contrat est régi par le droit français.
Tout différend entre les Parties relatif au Contrat sera, à défaut d'accord amiable, tranché par le Tribunal de Commerce de LYON, auquel les Parties attribuent compétence exclusive.